



PRÉFET DU RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

Le président de la CDPENAF

Lyon, le 29 avril 2021

à

Monsieur Marc Desplaces
Maire de Lamure-sur-Azergues
Place de la Mairie
69870 Lamure-sur-Azergues

Objet : Saisine de la CDPENAF pour la modification de droit commun n° 4 du PLU de la commune de Lamure-sur-Azergues

Vous avez transmis le 22 février 2021, pour avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers la modification de droit commun n°4 du plan local d'urbanisme de la commune de Lamure-sur-Azergues.

La sous-commission mandatée par la CDPENAF en charge de l'analyse des révisions allégées et des modifications qui s'est réunie le 18 mars 2021 a rendu un avis favorable sur votre projet.

Néanmoins, concernant les sept bâtiments désignés comme pouvant faire l'objet d'un changement de destination, la sous-commission souhaite des éléments complémentaires justifiant l'absence réelle d'activité agricole.

Cet avis devra être versé au dossier d'enquête publique.

Pour le Président de la CDPENAF
La responsable de l'atelier connaissance,
territoires durables & communication

Julie THEILLAY